



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Division des établissements

Département de l'Organisation Scolaire

Affaire suivie par
Anne Tanguy
Téléphone
01 57 02 64 97
Mél
ce.dos@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web : www.ac-creteil.fr

Créteil, le 16 septembre 2020

Le recteur de l'académie de Créteil

à

Mesdames et messieurs les proviseurs
de lycées

Madame et messieurs les directeurs
d'EREA

Mesdames et messieurs les principaux
de collèges

Madame la cheffe du service

académique d'information et d'orientation

Pour attribution

Mesdames et monsieur les inspecteurs
d'académie, directeurs académiques
des services de l'éducation nationale
de Seine et Marne, de Seine-Saint-Denis
et du Val de Marne

Pour information

Circulaire n° 2020-059

Objet : Application STS-Web – Année scolaire 2020-2021

PJ : Annexes

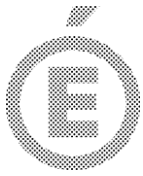
La campagne initiale pour la remontée des données issues de l'application STS-Web est ouverte du 16 septembre au 14 octobre 2020.

L'application STS-Web ne connaît pas de mise à jour majeure. Toutefois, vous trouverez en annexe de la présente circulaire des éléments vous permettant de réaliser au mieux les opérations de rentrée :

- Annexe 1 : Rappel des fonctionnalités de l'application STSweb ;
- Annexe 2 : Calendrier des campagnes de mise à jour de l'application STSweb ;
- Annexe 3 : Rappel des éléments réglementaires relatifs aux ORS des personnels exerçant dans les établissements du second degré et aux modalités d'attribution des dispositifs indemnitaires pouvant être installés dans l'application STSweb.

La saisie des informations relatives aux services des personnels, destinée à alimenter la base relais académique, doit être mise en œuvre au plus tôt, dès la fin des ajustements de rentrée.

Au-delà de la collecte des informations liées aux modes d'organisation des enseignements, je tiens à souligner la nécessité de renseigner de façon précise cette application qui constitue un outil de référence pour les services académiques et ministériels.



Vous veillerez particulièrement, à la bonne saisie des données concernant la répartition des effectifs d'élèves, notamment lors de la constitution des groupes d'élèves.

Toute difficulté technique doit être signalée par le biais de la saisie d'un ticket PASS.

2

Je vous demande de veiller au calendrier établi pour valider, une fois l'ensemble des informations enregistrées, la répartition de service de tous les enseignants pendant la campagne de transfert informatique. Aucune campagne de mise à jour STS ne pourra être à nouveau ouverte une fois votre validation effectuée.

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à ces opérations.

Pour le Recteur et par délégation
La secrétaire générale adjointe
de l'académie de Créteil


Gina FONTAINE